





Monsieur Jan Jambon Ministre de l'Intérieur Rue de la Loi 2 1000 - BRUXELLES

COF/ida

Bruxelles, le 25 juin 2018

Monsieur le Ministre,

Concerne: Accord sectoriel Police

Nous vous remercions encore pour le temps que vous nous avez consacré pour nous présenter l'accord sectoriel.

Nous avons évalué le coût résultant de l'implémentation des mesures contenues dans l'accord pour les zones de police et par conséquent pour les communes.

A l'unanimité, les membres de nos Conseils d'administration ont revendiqué une prise en charge par l'autorité fédérale desdits coûts afin de garantir la neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux.

Cette revendication se fonde sur plusieurs éléments.

Tout d'abord, pour les responsables des communes et des zones de police, le rapprochement qui est opéré entre la police et l'autorité fédérale ne se justifie pas sur le terrain. En effet, le travail d'un agent administratif d'une zone de police s'apparente à celui d'un agent communal or le traitement des agents administratifs de la police est déjà supérieur à celui des agents communaux. L'implémentation des mesures prévues par l'accord sectoriel augmenterait encore cet écart. De la même manière les communes n'octroyant pas de titres-repas à leurs travailleurs sont nombreuses.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le bien-fondé d'un rapprochement de la situation des agents de la police à celle des agents fédéraux alors que 75 % des policiers sont des policiers locaux.

Par ailleurs, nous avons toujours insisté sur la nécessité d'évaluer toute décision fédérale à l'aune de ses conséquences sur les pouvoirs locaux et d'être réellement associés, en amont, à la prise de ces décisions en tant que représentant des employeurs locaux et vrai partenaire du Fédéral dans le cadre de la police intégrée.

L'accord sectoriel en question a été discuté au Comité de négociation pour les services de police avant que nos associations ne soient conviées à en discuter avec vous, Monsieur le Ministre. Nous estimons que, dans un fonctionnement optimal de la police intégrée et afin de respecter le rôle de partenaire que nous devrions jouer dans ce cadre, il serait préférable que le Ministre de l'Intérieur s'entretienne avec les représentants des pouvoirs locaux avant d'envisager de mettre le point à l'ordre du jour d'un Comité de négociation.

Votre proposition de mettre en extinction une série d'indemnités et d'allocations nous agrée. Mais cela ne va seulement générer un effet budgétaire complet qu'à partir de 2063, moment où toutes les allocations et indemnités concernées seront totalement supprimées. Dans l'intervalle, les surcoûts vont culminer à 40 millions d'euros par an (2023).

Votre proposition de redistribuer les revenus supplémentaires provenant de l'exécution de cet accord sectoriel aux zones de police peut recueillir notre agrément. Mais, à nos yeux, cela n'est pas suffisant : nous demandons, avec vigueur, que l'autorité fédérale prenne à son compte l'entièreté des surcoûts résultant de cet accord sectoriel.

De plus, nous demandons qu'une série de mesures périphériques qui peuvent renforcer l'employabilité opérationnelle du personnel policier sur le terrain soient adoptées (diminution de l'absentéisme, procédure de recrutement améliorée et plus fluide, etc.).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Jacques GOBERT
Président
de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie
UVCW

Marc COOLS
Président de
l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Brulocalis

Wim DRIES Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten VVSG